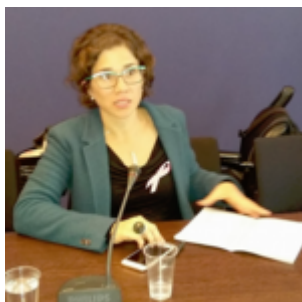


Droit

## Le rapporteur de l'Onu sur les droits des personnes handicapées prône la désinstitutionnalisation

Publié le 14/10/17 - 13h15 - HOSPIMEDIA - HOSPIMEDIA



**Après 10 jours d'enquête de terrain, Catalina Devandas-Aguilar, rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des personnes handicapées a présenté son rapport préliminaire et ses recommandations au Gouvernement français. Au menu : désinstitutionnalisation, respect du libre arbitre des personnes en situation de handicap et inclusion sociale.**

Elle a pris toutes les précautions d'usage. Elle a commencé par remercier le Gouvernement français pour son invitation et la qualité de son accueil, a assuré qu'elle était optimiste sur l'engagement et la volonté politique de l'État. Mais Catalina Devandas-Aguilar n'a pas mâché ses mots dans ses recommandations préliminaires sur la situation de la France au regard du droit des personnes en situation de handicap. Reprenant les propos de nombreuses associations du secteur, elle estime qu'aujourd'hui, en France, la personne handicapée n'est pas un sujet de droit mais un objet de soins.

*"La France a ratifié la convention de l'Onu relative aux droits des personnes handicapées en 2010 mais n'a pas accordé sa législation à ce nouveau droit qui aurait dû s'imposer au droit français."*

*Catalina Devandas-Aguilar, rapporteur spécial des Nations unies*

### Pour une désinstitutionnalisation

100 000 enfants, 200 000 adultes résidant en institution en France. Sur cette question, la position du rapporteur spécial est sans ambiguïté : elle prône la disparition pure et simple des établissements médicaux sociaux, au profit de services d'accompagnement qui permettront aux personnes handicapées de vivre "*dans la communauté*". Elle considère que l'enfermement dans "*des structures ségréгатives*" est une atteinte aux droits fondamentaux qui isole les personnes handicapées.

*"Les bons établissements, ça n'existe pas. La France doit revoir complètement les modes d'accueil et d'accompagnement pour se diriger vers une société réellement inclusive. D'autres pays l'ont fait, vous pouvez le faire."*

*Catalina Devandas-Aguilar, rapporteur spécial des Nations unies*

Pour elle, si l'Éducation nationale a fait des efforts, elle est encore loin de l'école inclusive. Elle se dit inquiète d'un système qui oblige encore trop souvent l'enfant à s'adapter au système scolaire, avec des enseignants et des auxiliaires

de vie scolaire pas formés. Sans surprise, elle prône la disparition des établissements médico-sociaux au profit de "centres des ressources non résidentiels" qu'elle souhaite voir dépendre non plus du ministère de la Santé mais à celui de l'Éducation nationale.

## Réintroduire la personne handicapée dans ses droits

Autre sujet de préoccupation pour le rapporteur de l'Onu : la restriction des capacités juridiques. Près de 400 000 personnes sont sous tutelle, 350 000 sous curatelle se retrouvent privées de leurs droits fondamentaux. *"Les personnes handicapées psychiques et les autistes sont quasiment systématiquement placées dans des dispositifs qui leur garantissent un accès plus facile aux prestations sociales et aux établissements. Il existe des mesures alternatives mal connues et sous-utilisées, la tutelle n'est pas une mesure de protection, c'est une entrave à la liberté"*, estime Catalina-Devandas.

Elle met également en lumière la privation de liberté et les traitements indignes dont sont victimes en particulier les personnes en situation de handicap psychique : soins psychiatriques sans consentement à la demande d'un tiers ou de l'État, dont le bien-fondé doit être évalué au bout d'un délai maximum de 15 jours par le juge des libertés et de la détention en cas d'hospitalisation complète. *"Mais, note le rapporteur, dans la grande majorité des cas, le juge se range à l'avis des médecins. et certains patients se retrouvent ainsi enfermés pour longtemps, voire toute leur vie."* Elle relate également les témoignages qui lui sont parvenus d'abus et de mauvais traitements : contention, isolement, packing, menaces d'hospitalisation forcée...

## La France peut mieux faire

Catalina Devandas-Aguila a découvert un système de protection sociale complexe et fragmenté qui ne peut que désespérer les personnes en situation de handicap. *"Malgré les efforts déployés, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ne sont pas des guichets uniques."* Elle propose de simplifier les prestations, de les rapprocher du droit commun dans une logique d'inclusion.

*"Il faut s'éloigner des pratiques paternalistes et ségrégatives."*

*Catalina Devandas-Aguilar, rapporteur spécial des Nations unies*

L'accessibilité doit être améliorée. La France doit arrêter de repousser les dates butoirs pour les mises aux normes. Les disparités sont importantes d'un territoire à l'autre et les Dom-Tom sont particulièrement à la traîne. Elle invite la France à se saisir des jeux paralympiques pour améliorer l'accessibilité sur l'ensemble du territoire.

Elle estime que les personnes en situation de handicap sont encore trop souvent représentées par des parents ou des associations qui gèrent des services. Elle demande que la voix des personnes handicapées soient mieux représentées au sein du Comité national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) auquel elle aimerait bien que l'État attribue un budget de fonctionnement. Enfin, elle pense que la France doit davantage populariser la convention des Nations unies qui est trop peu connue, même par des professionnels.

Le rapporteur spécial présentera les résultats complets de sa visite et ses recommandations dans un rapport officiel au Conseil des droits de l'homme des Nations unies en mars 2019. *"Ces recommandations ne sont pas opposables mais la France va répondre à mon rapport devant le Conseil des droits de l'homme. Il y aura un processus de suivi et je crois en la bonne volonté du Gouvernement français qui doit s'engager dans des changements profonds s'il veut créer une société véritablement inclusive"*, conclut Catalina Devandas-Aguilar.

Emmanuelle Deleplace

- [Twitter](#)

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique droits de reproduction.